



à quoi sert l'annulation d'une oqtf

Par **mazy25255**, le **07/06/2012 à 23:05**

Bonjour, une oqtf a été prise par la préfecture, cette décision a été confirmée par le TA. la cour d'appel administrative a annulée la décision du TA (annulation de l'oqtf et l'ADrn2- logiquement si l'expulsion d'une personne est annulée, donc cette personne a le droit de rester en France et si cette personne a le droit de rester en France, donc elle a le droit d'une régularisation. Est-ce que si possible d'avoir un récépissé, et si le cas contraire, à quoi sert cette annulation de l'oqtf ? merci

Par **chris_ldv**, le **10/06/2012 à 19:55**

Bonjour, l'annulation de l'OTQF permet uniquement d'éviter temporairement l'expulsion. Cordialement,